La chenille processionnaire du chêne



La chenille processionnaire du chêne est un organisme nuisible à l'origine de problèmes de santé publique (dus à l'urtication) et de la défoliation des chênes. Une lutte biologique est organisée au printemps.

La **FDGDON (**Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) organise au printemps une lutte biologique contre cette chenille (par pulvérisation à partir du sol d'une solution de bacille de Thuringe avec un micro-tracteur et un canon nébulisateur). Ce traitement biologique peut avoir une efficacité de 70 à 100 % de mortalité de chenilles.

Pour y participer, les inscriptions sont à déposer en mairie pour le 30 mars 2026 ou à retourner directement à la FDGDON MORBIHAN pour le 1er avril 2026 au plus tard.

Cliquez ici pour télécharger le bulletin d'inscription

Par délibération du 9 mars 2026, le conseil municipal a voté une prise en charge à hauteur de 40€.

Pour en profiter, il suffit de faire un chèque à l'ordre de FARAGO Bretagne en déduisant la prise en charge communale.

Nombre d'arbres à traiter (sur une même zone)	Coût du traitement	Prise en charge communale	Coût réel du traitement
De 1 chêne	93 €	40 €	53 €
2 à 5 chênes	130 €	40 €	90 €
6 à 10 chênes	156 €	40 €	116 €
11 à 15 chênes	193 €	40 €	153 €
16 à 20 chênes	224 €	40 €	184 €
21 à 30 chênes	261 €	40 €	221 €
31 à 40 chênes	294 €	40 €	254 €
41 à 50 chênes	320 €	40 €	280 €

https://www.penestin.fr/decouvrir/environnement/lutte-contre-les-especes-incommodantes-invasives-nuisibles/la-chenille-processionnaire-du-chene?

MAIRIE DE PÉNESTIN
44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

HORAIRES :
Lun : 9h - 12h
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45
Jeu : 9h - 12h
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45
Sam : 9h - 12h

TÉL. : 02 23 10 03 00